

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV PLUS

SICAV PLUS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par Mr. karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinar)

ACTIF	Note	31/12/2015	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	3 394 935	2 679 795
Actions et droits rattachés		34	47
Obligations et valeurs assimilées		3 368 482	2 638 368
Tires des Organismes de Placement Collectif		26 418	41 381
Placements monétaires et disponibilités		949 634	816 860
Placements monétaires	5	814 763	813 120
Disponibilités		134 871	3 740
Créances d'exploitation	6	602	855
TOTAL ACTIF		4 345 171	3 497 511
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	10 863	9 892
Autres créditeurs divers	8	13 355	2 632
TOTAL PASSIF		24 218	12 524
ACTIF NET			
Capital	9	4 190 507	3 381 617
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		130 446	103 370
ACTIF NET		4 320 953	3 484 987
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 345 171	3 497 511

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar)

		<u>31 Décembre</u>	
		<u>2015</u>	<u>2014</u>
Revenus du portefeuille-titres	10	151 722	169 210
Revenus des actions		3	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		150 128	166 786
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		1 591	2 421
Revenus des placements monétaires	11	23 440	29 594
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		175 162	198 805
Charges de gestion des placements	12	(41 761)	(48 035)
REVENU NET DES PLACEMENTS		133 401	150 770
Autres produits		25	-
Autres charges	13	(5 375)	(6 532)
RESULTAT D'EXPLOITATION		128 051	144 238
Régularisation du résultat d'exploitation		2 396	(40 868)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		130 446	103 370
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(2 396)	40 868
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 945	20 919
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		2 559	(13 698)
RESULTAT DE L'EXERCICE		132 555	151 458

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	31 Décembre	
	2015	2014
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	132 555	151 458
Résultat d'exploitation	128 051	144 238
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 945	20 919
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 559	(13 698)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	703 411	(1 237 409)
Souscriptions		
- Capital	3 079 293	4 356 784
- Régularisation des sommes non distribuables	69 579	86 356
- Régularisation des sommes distribuables	87 159	129 951
Rachats		
- Capital	(2 399 067)	(5 513 367)
- Régularisation des sommes non distribuables	(48 789)	(126 314)
- Régularisation des sommes distribuables	(84 763)	(170 819)
VARIATION DE L'ACTIF NET	835 966	(1 085 951)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	3 484 987	4 570 938
En fin de l'exercice	4 320 953	3 484 987
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	68 455	92 664
En fin de l'exercice	82 225	68 455
VALEUR LIQUIDATIVE	52,550	50,909
TAUX DE RENDEMENT	3,22%	3,21%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2015.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015, à D : 3.394.935 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Actions et droits rattachés		36	34	0,00%
TPR	11	36	34	0,00%
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		3 229 909	3 368 482	77,96%
Obligations des sociétés		1 364 964	1 409 545	32,62%
AMEN BANK 2006	1 000	20 000	20 849	0,48%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	70 000	71 014	1,64%
ATL 2010/2 TV	1 000	40 000	40 009	0,93%
BTE 2010 B	600	45 000	45 610	1,06%
ATL 2014-3 CAT C	1 000	100 000	105 573	2,44%
ATL SUB 2008	2 500	149 400	152 502	3,53%
CIL 2011/1 TF	1 000	20 000	20 772	0,48%
CIL 2015/1 TF 7.65%	2 000	200 000	206 689	4,78%
TL 2011/1 F	1 000	20 000	20 515	0,47%
TL 2011/3 F	1 000	40 000	41 688	0,96%
TL 2012-2 B	500	50 000	52 461	1,21%
TL 2012/1 B TF	800	64 000	65 897	1,53%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	100 000	101 426	2,35%
TL 2014-2 CAT.A TF	1 000	80 000	80 224	1,86%
TUNISIE FACTORING 2014-1	1 000	100 000	105 847	2,45%
UIB 2011/1 TR B	500	40 000	40 705	0,94%
UIB 2011/2	1 500	83 724	87 901	2,03%
UIB 2012/1 A	2 000	142 840	149 862	3,47%
Obligations de l'Etat		279 030	289 504	6,70%
Emprunt national 2014-A	21 682	212 739	220 615	5,11%
Emprunt national 2014-B	693	66 291	68 889	1,59%
Bons du Trésor Assimilables		829 912	856 368	19,82%
BTA 12/10/2018 5.50%	190	186 365	188 220	4,36%
BTA 12/02/2020 5.50%	370	358 195	372 602	8,62%
BTA 15/01/2018 5.30%	58	57 101	59 958	1,39%
BTA 13/01/2021	100	96 600	101 515	2,35%
BTA 11/08/2022 5.60%	138	131 651	134 073	3,10%
Bons du Trésor Zéro Coupon		756 004	813 065	18,82%
BTZC 10 2016	50	46 250	47 619	1,10%
BTZC 10 2016	542	471 470	510 464	11,81%
BTZC 10 2016	70	64 820	66 679	1,54%
BTZC 10 2016	200	173 464	188 303	4,36%
Titres des Organismes de Placement Collectif		26 267	26 418	0,61%
Parts des Fonds Communs de Créances				
BIAT CREDIMMO 1	100	26 267	26 418	0,61%
Total		3 256 212	3 394 935	78,57%
Pourcentage par rapport au total des actifs				78,13%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-titres" sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>Valeurs</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2014	2 605 084	74 220	492	2 679 795	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
BTZC	111 070			111 070	
BTA	420 795			420 795	
Obligations Emprunt national	699 200			699 200	
	267 881			267 881	
<u>* Cessions et remboursements de l'exercice</u>					
Obligations	(354 822)			(354 822)	693
BTA	(478 145)			(478 145)	1 866
Titres FCC	(14 851)			(14 851)	-
<u>* Variation des plus ou moins values latentes</u>			1 945	1 945	
<u>* Variations des intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées</u>		62 066		62 066	
Soldes au 31 décembre 2015	3 256 212	136 286	2 437	3 394 935	2 559

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 814.763 contre D : 813.120 au 31.12.2014, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
BTCT				
	140 000	138 851	139 014	3,22%
BTCT 52 semaines au 16/02/2016	140 000	138 851	139 014	3,22%
Dépôt à vue		673 001	675 749	15,64%
Amen bank pasteur		673 001	675 749	15,64%
Total général		811 852	814 763	18,86%
Pourcentage par rapport au total des actifs				18,75%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 602 contre D : 855 à la même date de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Retenue à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	44	855
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	558	-
Total	602	855

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2015 à D : 10.863, contre D : 9.892 au 31.12.2014 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2015 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Montant HT	9 346	8 511
TVA	1 682	1 532
Total TTC	11 029	10 043
Retenue à la source	165	151
Net à payer	10 863	9 892

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2015 à D : 13.355, contre D : 2.632 au 31.12.2014, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance CMF	368	296
Retenues à la source à payer	165	151
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de décembre	12 769	1 171
TCL	40	32
Intérêts intercalaires sur obligations	-	983
Autres	13	-
Total	13 355	2 632

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2014

Montant	3 381 617
Nombre de titres	68 455
Nombre d'actionnaires	680

Souscriptions réalisées

Montant	3 079 293
Nombre de titres émis	62 335
Nombre d'actionnaires nouveaux	89

Rachats effectués

Montant	(2 399 067)
Nombre de titres rachetés	(48 565)
Nombre d'actionnaires sortants	(115)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 945
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	2 559
Régularisation des sommes non distribuables	(3)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	103 370
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	20 793

Capital au 31-12-2015

Montant	4 190 507
Nombre de titres	82 225
Nombre d'actionnaires	654

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2015.

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 151.722 contre D : 169.210 au 31 Décembre 2014, et se détaillent comme suit :

	2015	2014
<u>Revenus des actions</u>		
- dividendes	3	3
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	74 832	45 482
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA , BTZC)	75 296	121 305
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>		
- intérêts	1 591	2 421
TOTAL	151 722	169 210

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2015 à D : 23.440 , contre D : 29.594 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	2015	2014
Intérêts des dépôts à vue	12 158	12 357
Intérêts des dépôts à terme	351	3 793
Intérêts des billets de trésorerie pré-comptés	8 560	13 338
Intérêts des BTC	2 371	107
TOTAL	23 440	29 594

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31.12.2015 à D : 41.761 contre D : 48.035 au 31 décembre 2014, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs.

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31.12.2015 à D : 5.375 contre D : 6.532 au 31 décembre 2014, et se détaillent comme suit :

	2015	2014
Redevance CMF	4 176	4 803
TCL	443	526
Autres	757	1 203
Total	5 375	6 532

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	2015	2014	2013	2012	2011
Revenus des placements	2,130	2,904	2,399	1,546	1,578
Charges de gestion des placements	(0,508)	(0,702)	(0,553)	(0,363)	(0,361)
Revenus net des placements	1,622	2,202	1,846	1,184	1,217
Autres produits	-	-	0,001	0,001	0,022
Autres charges	(0,065)	(0,095)	(0,081)	(0,048)	(0,048)
Résultat d'exploitation (1)	1,557	2,107	1,766	1,137	1,191
Régularisation du résultat d'exploitation	0,029	(0,597)	(0,213)	0,338	0,325
Sommes distribuables de l'exercice	1,586	1,510	1,553	1,475	1,516
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	0,024	0,306	(0,005)	(0,034)	0,021
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,031	(0,200)	0,077	-	(0,061)
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,055	0,105	0,071	(0,034)	(0,040)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,612	2,213	1,837	1,103	1,152
Résultat non distribuables de l'exercice	0,055	0,105	0,071	(0,034)	(0,040)
Régularisation du résultat non distribuable	-	(0,034)	(0,009)	(0,001)	(0,010)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,055	0,071	0,062	(0,035)	(0,050)
Valeur liquidative	52,550	50,909	49,328	47,712	46,272

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,98%	1,40%	1,14%	0,77%	0,79%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,19%	0,17%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,07%	3,01%	3,20%	3,14%	3,33%

14.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% TTC l'an, sur les placements en actions et de 1% TTC l'an sur le reliquat de l'actif net.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 avril 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «SICAV PLUS» pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.345.171, un actif net de D : 4.320.953 et un bénéfice de D : 132.555, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV PLUS » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société «SICAV PLUS», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 22 avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :
FINOR
Karim DEROUCHE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 22 avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :
FINOR
Karim DEROUCHE